

CSAD du 11 mars 2025

Déclaration liminaire de la FSU



Madame la Directrice des services académiques,
Mesdames, Messieurs des services académiques,
Mesdames. Messieurs les représentants des personnels,

Nous sommes aujourd'hui réuni.es pour préparer l'année scolaire 2025-2026. Pour nous, représentant.es de la FSU, nous pensons que « préparer » n'est pas le bon mot, tant il est impossible, avec les politiques constantes de nos nombreux ministres, de faire en sorte que tout soit prêt dès le 1^{er} septembre 2025.

- L'arrêté essentiel devant remplacer celui non réglementaire du « choc des savoirs » est toujours attendu, alors même que tous les C.A. des EPLE ont planché sur les TRMD.

- 3 000 candidats de moins aux concours d'enseignant en 2025 : les manques se poursuivent.

- Les services administratifs n'ont pas plus de moyens pour mener à bien le mouvement, en particulier quand la baisse des moyens horaires amène à généraliser des « bouts d'heures » d'enseignement dans les établissements, bouts dont ni les titulaires ni les non-titulaires ne veulent.

- Des moyens toujours insuffisants pour l'accompagnement pédagogique et médico-social d'élèves à besoins spécifiques, qui n'ont, à ce jour, pas tous des prises en charge appropriées.

Nous sommes conscient.es que ces décisions ne relèvent pas des services académiques de la Sarthe. Mais chaque agent.e est fondé.e à dire que l'intérêt du Public que nous servons n'est plus satisfait et à le faire entendre au pouvoir politique.

Tant que nos Ministres persisteront dans leurs erreurs, dans la mise en œuvre du Service Public de l'Éducation, aucun CSAD ne préparera ou « mettra en état de remplir sa destination » (dictionnaire du Cnrtl) les collèges et lycées sarthois. Aucune rentrée ne donnera à tous les élèves scolarisés « les conditions nécessaires à leur développement » (préambule de la Constitution du 27 octobre 1946).

Les effectifs des classes des collèges le montrent. En nous fondant sur les données des CDEN de rentrée, hors enseignement prioritaire, on constate qu'il suffirait de peu pour améliorer sensiblement les conditions d'enseignement et de travail, comme pour les 6^{èmes}. En 2022-2023, on comptait 4421 élèves de 6^{èmes} pour 182 divisions avec 44,6 % d'élèves scolarisés dans une division de 26 élèves ou plus. En 2023-2024, avec une baisse démographique qui ne concerne pas les 6^{èmes}, on dénombre 4494 élèves et 184 divisions. Malgré 73 élèves supplémentaires, il suffit de 2 divisions et des effets de seuil, pour faire passer à 39,7 % le nombre de 6^{èmes} scolarisés dans une classe de 26 élèves ou plus. Ce ne serait donc ni déraisonnable, ni ruineux pour les finances publiques, que d'ajouter quelques divisions pour assurer de bonnes conditions d'étude et de travail. Tout l'inverse de ce qui a été fait pour 2024-2025 et ses 4530 6^{èmes}. Avec 36 élèves de plus par rapport à l'an dernier, le nombre de divisions est redescendu à 182. Et nous avons donc 50,5 % des 6^{èmes} dans une classe de 26 élèves ou plus cette année.

Ainsi, lorsque la FSU réclame des moyens, elle n'exige pas la lune. Elle le fait avec raison gardée. Elle le fait aussi en toute légitimité. La FSU est la première organisation représentative des personnels d'éducation et d'enseignement. Nos demandes et nos actions, en cette instance sont réalistes, attendues et à même d'améliorer la qualité du Service Public de l'Éducation en Sarthe. Il serait grand temps de les respecter.